
LES 8 RECOMMANDATIONS DE L'UNAFAM POUR UN PARCOURS DE VIE SANS RUPTURE

« Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap »

Réactions sur le rapport de Denis Piveteau « Zéro sans solution »

L'Unafam **se félicite** que la notion de « **parcours de vie accompagné** » soit reconnue comme essentielle pour la vie des personnes en situation de handicap et leurs proches.

Mais l'association n'oublie pas de souligner que certaines dispositions des lois sur le handicap psychique, comme **l'obligation de soin ou la mise en place des urgences, restent encore partiellement appliquées.**

L'Unafam souligne également qu'un nombre très important de personnes handicapées psychiques est encore **sans solution de logement accompagné ou d'hébergement dans une structure médico-sociale.**

Accompagnants de proximité au quotidien, **les familles ont apporté le témoignage de leur vécu et de leurs attentes** au groupe de travail *consultatif*.

Au nom des familles, l'Unafam émet les **huit recommandations suivantes pour les personnes en difficulté psychique sévère :**

1- Prendre en compte toutes les composantes indissociables du « parcours de vie » : santé, vie sociale, vie citoyenne et aidants de proximité.

2- Considérer « le parcours de soin » comme partie intégrante « du parcours de vie », dans ses composantes psychiques et somatiques en privilégiant « l'aller vers », en relation étroite avec le médecin référent ; ceci dans le cadre de « l'obligation de soin » dont le CMP de proximité est responsable.

3- Passer au sein des MDPH de la gestion de dossier à un accompagnement des personnes, sans occulter les profonds changements que cela implique en termes de méthode, de moyens et de responsabilité.

4- Permettre l'accès à la démarche de « parcours de vie » pour les personnes en difficultés psychiques graves, non encore reconnues handicapées du fait de la stigmatisation sociale qui les isole dans le déni.

5- Raisonner en termes de ressources sur un territoire et mettre en place des Conseil Locaux de Santé Mentale (CLSM) permettant d'identifier ensemble et sous la présidence d'un élu, les ressources disponibles, les besoins, les priorités et traiter les difficultés locales.

6- Mettre en place un système d'information qualitatif, quantitatif et financier et promouvoir les structures d'accueil, le logement accompagné et les services d'accompagnement financés sur le principe de la fongibilité asymétrique afin de réduire les hospitalisations et maîtriser les dépenses de santé.

7- Informer et former pour que la maladie psychique ne soit plus un tabou source de peur collective ou événementielle et que les personnes en souffrance psychique puissent réellement accéder à une vie sociale et si possible professionnelle.

8- Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi par un accompagnement individualisé dans la durée de la personne en souffrance psychique et de l'employeur. **Créer des conditions durables d'un retour à l'emploi** en mettant en place des collaborations fortes entre le milieu ordinaire et milieu protégé, en rendant possible une fluidité des parcours et une continuité des ressources.

L'Unafam restera attentive à la prise en compte réelle des apports du rapport de Denis Piveteau et des recommandations ci dessus.

« Le support des familles vieillissantes, épuisées, voire disparues, ne peut plus être la seule solution pour les « sans solutions » qui se retrouvent souvent alors à la rue, en rupture de soin et en rupture avec la société ». **Philippe Charrier, président de l'Unafam**

Contact presse : Elsa Ansquer/ Anne Pierre Noel, 01 53 06 30 43

UNAFAM
12 Villa Compoint
75017 Paris
www.unafam.org

UNAFAM - Union nationale de familles et amis de personnes malades et /ou handicapées psychiques — RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

SIEGE NATIONAL: I2, villa Compoint • 75017 PARIS

Ecoute-famille: 01 42 63 03 03 • Service Administratif: 01 53 06 30 43 • Fax: 01 42 63 44 00

Site Internet: www.unafam.org • email: infos@unafam.org • www.facebook.com/Unafam.official

N° SIRET : 784 363 483 00040 • APE 8899 B